



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 5745

## Texte de la question

Alerté par de nombreuses entreprises agricoles et viti-vinicoles de Côte d'Or, M. François Sauvadet souhaite appeler à nouveau l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du choix fait dans le budget de son ministère de réduire les actions de promotion des produits agricoles et agroalimentaires. En particulier, la diminution des crédits consacrés aux actions de promotion, notamment ceux affectés à la SOPEXA, de même que celle correspondant aux dotations des offices, et en particulier l'Office national interprofessionnel des vins. Cette décision va pénaliser les dizaines de milliers d'entreprises, et les centaines de milliers d'emplois qui en dépendent, qui n'ont pas les moyens d'assurer elles-mêmes leur promotion et qui ont besoin de ces structures publiques qui leur apportent un soutien professionnel. Il lui demande de bien vouloir s'engager dans une politique ambitieuse en faveur des actions de promotion afin de permettre aux entreprises françaises de conquérir de nouveaux marchés.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture remercie l'honorable parlementaire d'avoir appelé son attention sur l'importance stratégique pour le commerce extérieur français des actions menées en matière de promotion collective par la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA). Il est vrai que les très bons résultats obtenus depuis plusieurs années dans les secteurs agricole et alimentaire - soit plus de 231 milliards de francs d'exportations de produits agricoles et alimentaires générant, en 1997, un excédent de 66,7 milliards de francs - sont essentiels pour l'économie française dans son ensemble, mais aussi pour le maintien et le développement des emplois dans les différentes filières concernées, ainsi que pour une occupation harmonieuse du territoire français. Aussi, compte tenu des différentes positions qui se sont exprimées à propos de SOPEXA et des difficultés rencontrées, le ministre a obtenu, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile en raison de la nécessaire maîtrise des déficits publics pour faire face aux grands défis auxquels notre pays est confronté, les meilleures conditions financières possibles pour permettre à SOPEXA de fonctionner dans des conditions équilibrées en 1998 et pour préserver les actions d'intérêt général. Cette année est, notamment, marquée par un renforcement des actions sectorielles, qui tient compte des résultats des réflexions stratégiques menées par les partenaires de certaines filières, en particulier dans le secteur viti-vinicole. Le ministre se réjouit de la poursuite de cette dynamique, favorable au développement des ventes des produits français dans le monde. Parallèlement, à la demande du Gouvernement, une mission d'analyse approfondie de SOPEXA a été menée conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture. Elle dresse un bilan très positif des activités de SOPEXA caractérisée par la qualité et la performance, tout en recommandant l'établissement d'un contrat de plan Etat-entreprise déterminant les objectifs à la réalisation desquels l'Etat apportera son concours financier dans les cinq ans à venir. Le ministre a demandé au président et au directeur de SOPEXA de lui présenter une proposition le plus rapidement possible de telle sorte que les orientations stratégiques ainsi établies soient prises en compte, de manière appropriée, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1999. Aussi, la signature de ce contrat de plan permettra de réaffirmer la mission de service public et d'intérêt général qui est celle de SOPEXA, à laquelle le ministre est très

attaché, et de fixer le cadre financier nécessaire à son action pour le moyen terme.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5745

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 18 mai 1998

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3775

**Réponse publiée le :** 25 mai 1998, page 2846